



## Déclaration du SNUipp-FSU 93 à la CAPD du 13 septembre 2017

Monsieur le directeur académique,  
Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Chaque semaine, une nouvelle annonce de mesure stigmatisant un peu plus les fonctionnaires est distillée dans l'opinion par le gouvernement.

### **Restauration de la journée de carence**

Début juillet, le gouvernement officialisait le rétablissement du jour de carence, injuste et inefficace. La prétendue équité avec les salariés du privé ne tient pas. Les deux tiers des salariés du privé, relevant majoritairement des entreprises de plus de 250 salariés, voient leurs jours de carence couverts par des accords d'entreprise. Il y a bien aujourd'hui une inégalité entre les salariés du secteur privé qui ont une prise en charge totale, et ceux qui se voient appliquer intégralement ou partiellement des jours de carence. Ajouter une inégalité pour les fonctionnaires ne règle pas cette injustice.

Par ailleurs, le ministre développe un argument inacceptable : il fait porter la responsabilité d'une part de la désorganisation des services et de l'accroissement des tâches sur les personnels s'arrêtant pour maladie.

Rétablir le jour de carence revient à diminuer le salaire des fonctionnaires en arrêt maladie. C'est donc les punir, considérant qu'ils sont coupables d'être malades.

Pour réduire les arrêts maladie, il faut agir sur les conditions de travail, renforcer la médecine de prévention, quasi inexistante pour une majorité de fonctionnaires et développer des mesures pour améliorer la qualité de vie au travail. La FSU exige des mesures concrètes pour améliorer la qualité de vie au travail dans la Fonction Publique : c'est une question d'intérêt général.

### **Nouveau gel du point d'indice**

Concernant le point d'indice qui permet de faire évoluer les rémunérations du public et de compenser la dégradation du pouvoir d'achat liée à l'inflation, il a été gelé, sans discontinuité, entre 2010 et 2016.

Après une seule revalorisation de 1,2%, ce retour en arrière va continuer d'aggraver la dégradation du niveau de vie des plus de 5 millions d'agents de la Fonction publique.

Geler le point d'indice revient à nier les missions, les qualifications professionnelles et le rôle que les agents de la Fonction publique jouent pour répondre aux besoins fondamentaux de la société et participer à l'activité du pays. C'est également méconnaître leur engagement quotidien en faveur de l'intérêt général.

La Fonction publique, ses agents, sont un investissement indispensable pour notre pays si l'on souhaite relever les défis qui sont les nôtres en ce XXIème siècle.

### **Augmentation de la CSG**

Pour maintenir l'austérité salariale dans le public, Emmanuel Macron a su également innover. A compter du 1er janvier 2018, les salariés de la fonction publique comme ceux du privé devront s'acquitter d'une hausse de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) de 1.7%. Dans le privé, cette hausse de la CSG est supposée être compensée par une baisse, équivalente, des cotisations maladie et chômage, qui au passage, conduira à dégrader encore davantage le financement de la sécurité sociale. Pour les fonctionnaires, en revanche, qui ne sont pas prélevés de la même façon, rien pour l'instant sinon le flou et la poudre de perlimpinpin. Mais la CSG, elle, augmente bien.

Autant dire que les rémunérations dans la fonction publique vont connaître un coup de rabot supplémentaire.

### **Remise en cause des accords PPCR ?**

A toutes ces mesures s'ajoute la remise en cause des accords PPCR, avec l'annonce de « discussions » à venir sur le calendrier de mise en œuvre du protocole.

Une telle déclaration est une triple remise en cause :

La première relève d'abord du respect dû aux agent-es publics dans leur ensemble et à leur engagement dans l'exercice quotidien de leurs missions dévouées à l'intérêt général. La deuxième touche à leur pouvoir d'achat dont une nouvelle dégradation viendrait confirmer ce que les agents mesurent au quotidien dans leurs conditions de vie.

La troisième procède du dialogue social lui-même et du respect de la parole de l'Etat : les mesures PPCR sont en effet issues d'un long processus de concertations puis de négociations. Allonger le calendrier d'application des mesures PPCR – déjà très étalé dans le temps au regard des enjeux de revalorisation des carrières de la fonction publique – serait un très mauvais signal envoyé aux personnels des trois versants de la fonction publique et à leurs représentant-es.

### **Les effectifs à réduire**

Le président, en bon chef d'un gouvernement, a d'ores et déjà prévu un coup de bulldozer dans les effectifs de la fonction publique. Ce sont donc près de 120 000 postes que le gouvernement prévoit de supprimer d'ici la fin du mandat en axant, en particulier, sur la fonction publique territoriale (70 000) et la fonction publique d'Etat (50 000). Faut-il préciser que pour la FSU, la lutte contre le chômage et les inégalités réclame, au contraire, de créer tous les postes statutaires dont les services publics ont besoin pour être pleinement efficaces ?

Concernant l'Education nationale dans notre département, la hausse démographique qui se poursuit et les prochaines mesures à mettre en œuvre (CP en REP, CE1 en REP+....) devront nécessairement donner lieu à la poursuite de créations de postes en nombre pour les prochaines rentrées.

### **La fin du point d'indice unique ?**

Jusqu'à présent, les salaires de la fonction publique sont calculés sur un point d'indice commun aux trois entités (FPE, FPH, FPT). Le programme du candidat Macron entendait tout bouleverser : « Nous mettrons fin à l'évolution uniforme des rémunérations de toutes les fonctions publiques afin de mieux prendre en compte les spécificités de chacune », déclarait-il pendant sa campagne.

Le Président a remis la proposition sur la table le 17 juillet dernier, au moment de la conférence des territoires. Pour de nombreux syndicats, cette idée est une « ligne rouge ». « Si vous faites sauter ce cadre, vous allez fragiliser les agents dans les collectivités, qui auront moins de force de négociation. On veut garder un caractère d'unicité à la fonction publique », a prévenu la secrétaire générale de la FSU.

Dans les semaines à venir, le SNUipp-FSU 93 appellera les collègues à participer à toutes les mobilisations contre ces mesures de « destruction massive » de la fonction publique et des services publics.

**Dans notre département**, la rentrée 2017 s'est déroulée avec de nombreux personnels sur le terrain : le 2ème concours a de nouveau permis de couvrir les places perdues au 1er concours, mais cela n'est pas suffisant puisque vous avez encore eu recours à l'embauche de plus de 400 contractuels pour pouvoir couvrir tous les postes : classes et remplacements. Le SNUipp-FSU 93 revendique le maintien de ce concours supplémentaire pour 2018. Nous demandons également que s'ouvrent enfin des négociations au niveau national permettant la mise en œuvre d'un pré-recrutement dès la L1.

Pour finir, nous souhaitons saluer l'engagement des personnels fonctionnaires de la DSDEN 93 qui a permis :

- une étude de la carte scolaire affinée malgré la mise en place des "CP à 12",
- une information des stagiaires de l'année dernière malgré un problème venant du rectorat retardant ainsi la communication tant attendue concernant leur titularisation, renouvellement, prolongation ou licenciement,
- la prise en charge et l'accueil des stagiaires avec leur binôme en juillet et en août : cela a été apprécié par les collègues,
- un suivi affiné des situations des collègues pour le mouvement intra.

Concernant les exeat le SNUipp-FSU 93 demande que le nombre de 86 exeat annoncé lors du groupe de travail au mois de juin soit respecté.

Nous vous remercions de votre attention.